

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° I-CF311

présenté par

M. Castellani, M. Bataille, M. de Courson, Mme de Pélichy, M. Mathiasin, M. Mazaury,
M. Molac, M. Castiglione et M. Taupiac

ARTICLE 17

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.